

Apperçu

BP 70121  
79005 NIORT CEDEX

Service commercial

[contact@Apperçu.fr](mailto:contact@Apperçu.fr)

Support technique

[support@Apperçu.fr](mailto:support@Apperçu.fr)

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU 01/01/2012

## Parties

Apperçu désigne l'auto-entreprise de M. Saysa Bounkhong. Apperçu a pour activité principale la création d'applications, logiciels et sites internet pour les personnes morales ou physiques. Apperçu commercialise également des services liés (liste non exhaustive) à son activité : hébergement, réservation de nom de domaine, gestion de contenus et support technique. Le client, nommé ci après le CLIENT, personne morale (sous la responsabilité du signataire), personne physique habilitée à représenter une entité, ou personne physique est le bénéficiaire des prestations commercialisées par Apperçu.

## Objet

L'objet de ces conditions est de régir la vente et/ou la location de tous les services entre Apperçu et le CLIENT, ceux-ci étant expressément définis dans le(s) devis(s) ou le(s) bon(s) de commande(s). Elles sont seules applicables à toute commande de services commercialisés par Apperçu. Toute clause contraire à nos conditions de vente, mentionnée sur les bons de commande des clients est nulle et non avenue, à défaut d'un accord formel et écrit de notre part. Les présentes CGV ne s'appliquent pas en partie à certaines produits ou services. Dans ce cas, des Conditions particulières de Vente sont systématiquement associées aux produits ou services concernés.

## Conditions

### Entrée en vigueur et durée du contrat

Les présentes conditions générales prennent effet à compter de la date de réception par Apperçu du devis ou bon de commande signé et accepté par le CLIENT. À défaut, l'échange de courriels et la validation du CLIENT du cahier des charges ont valeur de contrat. La validation de maquettes et de la version finale d'un projet est proposée à titre consultatif uniquement et n'engage nullement Apperçu sur des demandes ultérieures à la validation bon de commande ou du cahier des charges de la part du CLIENT.

## **Entrée en vigueur et durée des services**

Toutes commandes de services, auprès de Apperçu entraînent l'adhésion sans réserves du CLIENT aux présentes. Elles sont applicables pendant la durée contractuelle. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter de la date de signature du bon de commande ou de la validation du cahier des charges par le CLIENT. Il sera renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives identiques à la durée initiale, et pourra être dénoncé à l'échéance par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois.

## **Tarifs**

Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés dans le devis ou le bon de commande reçu et signé ou validé par le CLIENT, en fonction des services choisis par ce dernier. Ils sont exprimés en Euro et Hors Taxes.

Nos devis s'entendent selon les prix des heures de travail, des matériels et logiciels utilisés, et des taux de taxes en vigueur à la date des devis. Passé un délai d'un mois (30 jours) à compter de la date d'envoi, nos devis sont considérés comme nuls et devront être réactualisés.

## **Conditions de règlement**

Les services réalisés sont payables à la date de livraison. Un acompte de 10% est exigé à la signature de la commande ou du devis pour toute commande excédent ou égal à deux cents (200) euros. Un acompte de 20% pourra être exigé à la signature de la commande ou du devis pour toute commande excédent ou égal à mille (1000) euros.

Toute période commencée (détaillée sur chaque facture) est considérée comme due.

Conformément à l'article de l'ordonnance du 1er décembre 1986, des pénalités de retard sont appliquées dans le cas où les sommes seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont fixées à 15% du montant hors taxes par période de 30 jours de retard, outre le remboursement des frais de relances sur la base d'un forfait de 15 euros HT. Toute somme non réglée ou tout retard de paiement entraînera la suspension immédiate et sans préavis du service ou de la prestation, jusqu'à régularisation de la situation. La remise en service de la prestation sera effectuée dès réception du règlement. Les frais de recouvrement des créances sont supportés par le CLIENT et sont soumis aux mêmes conditions de règlement. Tout non-règlement entraîne la suspension de la réalisation des commandes ou livraison en cours pour le CLIENT.

Dans une telle situation, tous les engagements de Apperçu concernant ces commandes ou livraisons sont considérées comme non avenues.

Les paiements par virement ou autres procédés bancaires, ne sont pas une dérogation à notre clause attributive de juridiction. Les traites sont systématiquement rejetées.

### **Modifications des tarifs et résiliation**

Les tarifs d'Apperçu sont revus chaque année au 1er janvier. Ils sont disponible sur le site internet Apperçu.fr. Dans l'hypothèse où le CLIENT n'accepterait pas les nouveaux tarifs de Apperçu, il dispose d'un délai de trente jours, soit jusqu'au 31 janvier, période pendant laquelle le CLIENT pourra résilier son abonnement sans frais après une tentative d'entente commerciale. Cette résiliation doit être notifiée par l'envoi à Apperçu d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra immédiatement effet à la date de réception du courrier. Pour toute modification des tarifs à la baisse, le CLIENT devra le signaler au service administratif qui fera la correction. Il sera appliqué sur la période suivante et sera non rétroactif.

### **Engagement contractuel**

Outre la nécessaire et extrême confidentialité que s'impose Apperçu pendant toute ladurée du contrat, Apperçu s'engage à mettre en oeuvre tout les moyens utiles afin de respecter les échéances déterminées par avance et validées par les parties contractantes.

Néanmoins, tout retard ou défaut de réalisation qui ne relèverait pas de la responsabilité directe de Apperçu (délai dans la restitution des documents nécessaire à la conduite du projet par le Client, délai d'activation de nom de domaine ou d'hébergement) ne pourrait donner lieu à la résiliation du contrat ni dommages et intérêts. De même, de par la nature du service proposé, une coupure d'accès au site internet du client n'excédant pas 24 heures consécutives ne pourrait donner lieu à la résiliation du contrat ni dommages et intérêts quelqu'en soit la cause.

### **Réclamations**

Toute réclamation et/ou contestation du CLIENT à l'encontre de Apperçu devra être formulée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception par le CLIENT au plus tard 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance.

## **Suspension des obligations du contrat**

Apperçu se réserve le droit de suspendre les prestations en cas de non-paiement de la part du client et se réserve le droit d'interrompre de façon exceptionnelle son service d'accès pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration. Dans l'hypothèse où le service d'accès serait interrompu pendant plus de vingt quatre (24) heures du fait d'une défaillance de Apperçu non justifiée par un cas de force majeure, le CLIENT, qui devra en faire la demande pendant l'interruption, bénéficiera d'une période de prolongation gratuite de son abonnement pour une période équivalente à celle de l'interruption sur responsabilité de Apperçu).

## **Information**

Le CLIENT s'engage à informer Apperçu par écrit de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, etc...). Apperçu ne saurait être tenu pour responsable des conséquences que pourrait subir le CLIENT et/ou les tiers dans l'hypothèse où le CLIENT aurait omis de notifier à Apperçu une quelconque modification.

## **Forces majeures**

Délimite les cas de non-responsabilité de retard dans la livraison de produits et services, elles reposent sur la jurisprudence française et incluent la guerre, les grèves, les retards de livraison des prestations (fournisseurs de Apperçu).

## **Dissociation**

Dans l'hypothèse où une stipulation des présentes conditions générales ou l'application d'une telle stipulation au CLIENT ou à Apperçu était considérée comme contraire à une loi applicable par un Tribunal compétent, les autres stipulations des présentes conditions resteront en vigueur et seront interprétées de façon à donner effet à l'intention des parties, telle qu'exprimée à l'origine. Il est convenu que si une clause des présentes conditions était réputée nulle, les autres clauses conserveront leur plein et entier effet.

## **Résiliation**

Le CLIENT peut résilier son abonnement à Apperçu par Lettre Recommandée avec Accusé de réception et avec un préavis de 3 mois. La résiliation prendra effet au terme de la période en cours, les sommes dues pour la période engagée resteront dues à Apperçu (sauf dans le cas où le client aurait signé avec Apperçu un contrat particulier l'engageant sur une période précise).

Les sommes restant dues par le CLIENT seront immédiatement exigibles à la date de résiliation du contrat suite à ces motifs. Apperçu se réserve le droit de résilier, sans formalité et de plein droit, l'abonnement en cas de violation d'une des clauses des présentes conditions et en particulier dans le cas ou :

- Apperçu se verrait notifier par des utilisateurs d'INTERNET, que le CLIENT ne respecte pas les lois et réglementations en vigueur à ce jour en France ou fait un usage d'INTERNET de nature à porter préjudice aux tiers, qui serait contraire aux bonnes moeurs ou à l'ordre public,
- Apperçu constaterait des actes de piratage ou des tentatives d'utilisation illicites des informations circulant sur le réseau ayant pour cause ou origine la connexion avec le CLIENT,
- Apperçu constaterait un usage détourné de la connexion proposée (connexions multiples, utilisation réseau d'un accès poste isolé,...),
- En cas de non-paiement à l'échéance de l'une des sommes dues par le CLIENT à Apperçu aux titres des présentes et en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé,
- En cas de non-respect d'une des règles citées dans les Articles précédents Apperçu se réserve le droit d'interrompre immédiatement le ou les services du CLIENT chez Apperçu, sans indemnité d'aucune sorte.

### **Tribunal de compétence**

Tout litige de quelque nature que ce soit, découlant des présentes, et ne pouvant faire l'objet d'un règlement à l'amiable, sera soumis au tribunal compétent de Niort (79).